

Compte rendu succinct.  
Séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2009

La séance est ouverte à 9 h 10.

Après avoir entendu quelques communications, le Conseil Municipal :

- approuve les procès-verbaux des séances des Conseil Municipaux des 13 décembre 2008 et 3 février 2009 ;
- décide
  - o de compléter la délégation de pouvoir accordée au Maire par le Conseil pour représenter la Ville en justice en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
  - o d'accorder une délégation de signature à Mme Brigitte VAISSE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, et en cas d'empêchement de celle-ci, à M. Jean-Marie RITTER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour représenter la Ville lors de la signature d'un acte authentique dressé en la forme administrative ;
- se dit favorable
  - o à l'engagement de la Ville de Thionville dans une démarche d'établissement d'un Plan Climat Territorial (P.C.T.),
  - o à l'adhésion de la Ville à la Convention Européenne des Maires pour s'inscrire dans une démarche allant au-delà des objectifs fixés par l'Union Européenne,
  - o à l'adhésion de la Ville au Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains et désigne, conformément à la réglementation en vigueur, MM. Dominique MELI et François COMBE en tant que représentants du Conseil Municipal au sein de cette Association ;
- prend acte des rapports d'activités de l'année 2008 :
  - o Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville »,
  - o Service public de l'eau potable,
  - o Service public de gestion des déchets de la Ville ;
- décide la modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et désigne M. Jean-Marie RITTER, Représentant du Président de droit, MM. Jean-Paul PARGNY, Georges DELUY, Mme Ariane GILQUIN, MM. Dominique MELI et Serge FRITZ en qualité de Membres titulaires et M. Cécil COVES, Mmes Josy-Anne OESTREICHER, Brigitte VAISSE, M. François COMBE et Mme Monique THEISSE en tant que Membres suppléants ;
- émet un avis favorable à une modification des limites territoriales entre les Communes de Florange et de Thionville ;

- adopte la Décision modificative n° 4 de l'exercice 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.647.226 € en section d'investissement et à 39.460 € en section de fonctionnement du Budget de la Ville ; celle concernant le Budget de l'Eau est arrêtée en recettes et en dépenses d'investissement à 12.591,21 € ;
- décide l'anticipation sur le Budget d'investissement 2010 de la Ville de 4.237.500 €, dont 2.641.400 € concernant la vente en l'état futur d'achèvement Cour des Capucins et, sur le Budget primitif 2010 du Service de l'Eau, de la somme de 144.600,- € ;
- se prononce en faveur de l'admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables de l'exercice 2009 pour un montant de 39.654,46 € pour le Budget de la Ville et qui s'élève à 4.976,13 € pour le Budget de l'Eau soit un montant total de 44.630,59 € ;
- adopte les taxes, tarifs et redevances concernant les Budgets Ville et Eau applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;
- approuve le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) ;
- se dit favorable à l'engagement de la Ville de Thionville :
  - o dans une démarche d'établissement d'un Plan d'Urbanisme de Secteur « Couronné - Artisans » visant à requalifier cet espace situé en entrée de Ville pour un coût de l'étude maximum de 60.000 € en 2010
  - o d'une expertise commerciale pour la mise en œuvre d'une opération de restructuration du Centre Commercial Saint-Hubert dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de la Côte des Roses pour un montant maximum de 50.000 € en 2010 et de 20.000 € en 2011 et à la passation d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- décide
  - o de solliciter le versement d'aides financières et notamment du Département au titre du Pacte Aménagement 2009/2011 dans le cadre du renouvellement Urbain de la Côte des Roses,
  - o de passer
    - un protocole de partenariat entre la Ville, Réseau Ferré de France (R.F.F.) et la Société Nationale des Chemins de Fer (S.N.C.F.), en vue de la réalisation des études préalables à l'aménagement des emprises ferroviaires de Thionville,
    - une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (E.P.F.L.) pour la réalisation d'une étude sur le devenir du Site ETILAM ;
- se prononce en faveur
  - o de la cession d'un terrain, Allée du Château de Gassion,
  - o d'un échange de terrains, Rue de la Perdrix,
  - o de l'acquisition d'un terrain, Rue de la Peupleraie,
  - o de la désaffectation des locaux scolaires de Koeking ;
- donne son accord à l'augmentation:
  - o de 47,- € à 47,30 € du forfait applicable par élève de l'enseignement élémentaire correspondant à des dotations en espèces de 9,- € et en matériel de 38,30 € pour l'année scolaire 2010/2011 dans le cadre de la gratuité scolaire,

- de 31,- € à 31,20 € par élève fréquentant les écoles publiques et par élève thionvillois fréquentant l'Institut Notre-Dame de la Providence pour l'exercice 2010 ;
- décide
  - de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours pour la construction d'une médiathèque et désigne MM. Georges DELUY, Jean-Paul PARGNY, Dominique MELI, Mme Ariane GILQUIN, M. le Dr HELFGOTT, en qualité de membres titulaires et M. Thomas TOMSCHAK, Mme Isabelle RAUCH, Eliane ROMANI, M. Marcel MATHIS et Mme Véronique SCHMIT, en tant que membres suppléants, M. le Maire étant Président de droit et, en cas d'empêchement de celui-ci, à Mme Brigitte VAISSE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, pour le représenter,
  - de résilier l'ensemble des marchés concernant l'Espace Le Paris,
  - de solliciter le versement d'aides financières dans le cadre des travaux de réhabilitation du Théâtre Municipal,
  - de verser une participation de 4.800 € au coût du plateau artistique Festival Jazzpote 2010,
  - de renouveler la convention entre la Ville et l'Association "Forum-I.R.T.S. de Lorraine" et de lui allouer pour 2010 une subvention forfaitaire de 6.000 € pour l'organisation de quatre conférences,
  - de mettre en œuvre la programmation du premier semestre 2010 de la Salle L'Adagio pour un coût de 8.041,- € pour vingt-huit représentations,
  - de passer
    - un avenant à la convention liant la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Socio-Culturel « Saint-Michel » concernant notamment la mise à disposition des locaux à d'autres associations, leur nettoyage ainsi que les modalités de versement des subventions,
    - une convention avec le Centre Dramatique National de Thionville - Lorraine relative notamment à la mise à disposition des locaux et indiquant le montant de la subvention de la Ville pour 2010, soit 380.000 € ainsi que ses modalités de versement ;
- se prononce en faveur
  - de l'organisation d'une animation musicale pendant les Fêtes de fin d'année à la patinoire installée Place Claude Arnoult pour un coût qui s'élève à 900 €,
  - de l'attribution d'une subvention annuelle de 20.000 € pour l'exercice 2010 à l'Office du Tourisme destinée au fonctionnement de l'Auberge de Jeunesse,
  - de la modification partielle du tableau des effectifs afin de permettre, pour 2010, le déroulement de carrière des agents de la Police Municipale,
  - d'une modification des modalités d'augmentation de la durée hebdomadaire du travail dans les Services Municipaux en faveur de la journée de solidarité,
  - de la mise en place d'un point d'accès au Droit,
  - du renouvellement de la convention passée entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Culturel Thionville Est « Le Lierre »,
  - de la passation d'un avenant à la convention avec l'Association « Le Lierre » dans le cadre des actions Contrat Enfant Jeunesse (C.E.J.) ;

- donne son accord
  - o au versement d'aides financières exceptionnelles pour les frais de déplacements :
    - de 400 € au Model'Club Thionvillois engendrés en août dernier, à l'occasion du Championnat du monde de voitures radiocommandées en Suisse,
    - de 1.000 € au Thionville Yutz Génération Rugby Espirs (TYGRE) liés aux 32<sup>ème</sup> Championnat de France et en demi-finale quart nord-est pour les Juniors ainsi que pour les minimes qui ont représenté l'Alsace-Lorraine en finale nationale à Marcoussis ;
  - o au Projet Educatif Local (P.E.L.) et au versement d'une participation financière à des actions complémentaires organisées par l'Association Emergence au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2009 et qui s'élève à 1.605 €
  - o à la participation de la Ville à une action du C.C.A.S. réalisée par la Maison de Quartier de la Côte des Roses, durant les vacances de la Toussaint et de Noël, pour une dizaine de jeunes de 11 à 16 ans, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) et qui s'élève à 600 €,
  - o à la mise à disposition de locaux au profit d'associations ou d'organismes,
  - o à la cession de l'immeuble bâti situé 120, Route de Guentrange au C.C.A.S ;
  
- prend acte du bilan annuel des Z.A.C. du Val Marie et de Gassion ;
  
- décide de dénommer « Impasse des Acacias » une voie d'accès au futur lotissement à Veymerange ;
  
- se prononce en faveur du versement
  - o d'une subvention maximale de 14.218 € au Club Escalade Evasion pour l'achat d'un mur d'escalade,
  - o d'une aide financière maximale de 118.000 € au Tennis Club de Thionville (T.C.T.) pour la réfection des courts de tennis en terre battue du Parc Napoléon ;
  
- prend acte du rapport d'activité de concession de distribution publique de Gaz de France.
  
- décide
  - o le renouvellement de la convention de fourniture d'eau « industrielle » à la Société AKERS de Thionville,
  - o la passation de conventions :
    - d'exploitation d'un carrefour giratoire à l'intersection des R.D. 953A, R.D. 918, de la Rue Jean Jaurès et de la Route de Thionville ;
    - de participation financière en vue du déclassement-reclassement de la R.D.14C.
  
- désigne pour représenter la Ville à l'Association « THERAS SANTE » née de la fusion des Associations « Les Epis d'Or » et « Thionville Soins et Aide » Mmes Marie-Françoise PHILIPPE, Josy-Anne OESTREICHER, Christelle LEBAS, M. le Dr Pierre CUNY à l'Assemblée Générale et Mmes Marie-Françoise PHILIPPE, Josy-Anne OESTREICHER au Conseil d'Administration, M. le Maire étant membre de droit ;
  
- approuve
  - o l'adhésion de la Ville à l'Association des Maires Ruraux de France pour un coût annuel de 90 € ;

- l'état prévisionnel des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2009/2010 ;
- émet un avis favorable à la signature d'une convention entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour le versement de la Prestation de Service Ordinaire dans le cadre des accueils périscolaires municipaux.

La séance est levée à 13 h 40.